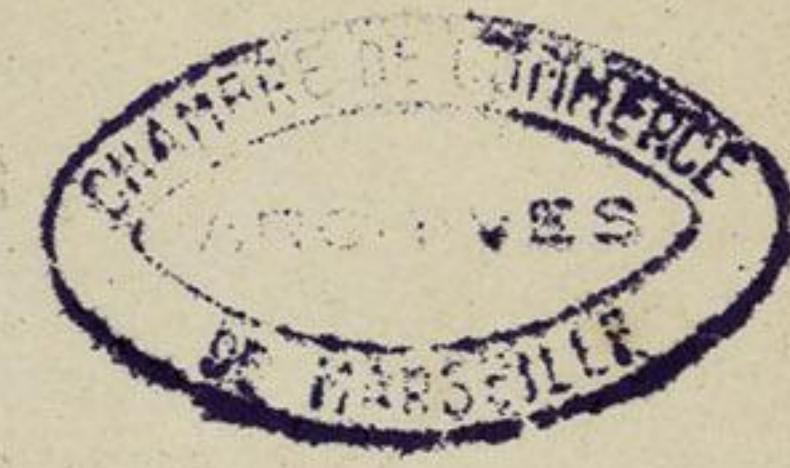


Marseille

Marseille, le 31 Août 1814.

Monsieur P<sup>r</sup> le Comte Roux



Les circonstances nous ayant déterminés à transporter dans cette ville notre établissement, nous avons l'honneur de vous en faire part. Nous y continuerons le même genre d'affaires, c'est-à-dire la Commission de vente et d'achat.

Notre maison n'existe plus à Lyon que pour l'extinction de ses engagements.

Nous nous adjoignons M. Levif, avantageusement connu à Lyon, où il a travaillé plusieurs années, et nous lui donnons notre procuration; vous avez sa signature ci-bas.

Veuillez, M<sup>me</sup> nous continuer votre confiance, et agréer de nouveau l'offre de nos services.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Jacques auri Vernier

Signature de M. Levif.

ppr de Jacques auri Vernier et C<sup>°</sup>  
Levif

Mme De Grignan. N<sup>o</sup>. 16.